

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2011

PRESENTS : PATTINGRE Alain, MICHE Patrick, BARDOUX Gérard, COLOMER Patrick, DUBOIS Philippe, GANDELIN Loïc, JACQUES Marielle, PEYFORT Jean-Christophe.

ABSENTS EXCUSES : FOURNOT Philippe, GUIGON Delphine, CADET Philippe, MELOT Pierre. M. BARDOUX Gérard a été nommé secrétaire de séance.

M. CADET donne pouvoir à M. PATTINGRE

M. FOURNOT donne pourvoir à M. MICHE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter le point n° 5 à l'ordre du jour : accepté à l'unanimité.

1- DROIT DE PREEMPTION URBAIN : parcelles A 661-662-664-665-667-668

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur l'ensemble des parcelles cadastré section A n° 661-662-664-665-667-668 situé « les Communaux » et Rue du Castel.

2- DROIT DE PREEMPTION URBAIN : AC n° 124

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastré section A 124, Rue Romaine.

3- DROIT DE PREEMPTION URBAIN : AD n° 197

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur l'immeuble cadastré section AD 197, situé 669, Avenue de Chalon.

4- DROIT DE PREEMPTION URBAIN : AC n° 18

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur l'immeuble cadastré section AC n° 18, situé 2, Rue des Frênes.

5- TRAVAUX ERDF RUE DU PERRET : SIGNATURE CONVENTION DE SERVITUDE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les travaux envisagés par ERDF. Il s'agit de déposer la ligne haute tension qui surplombe la parcelle AD 189 (parcelle qui borde la voirie devant la maison de M. FRESARD, Rue du Perret. Ces travaux consistent à déposer la ligne haute « MONNIN » et remplacer le support mixte (haute tension/basse tension) situé sur notre parcelle.

Afin de réaliser les travaux, une convention de servitude est proposée au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la réalisation des travaux sur la parcelle cadastrée AD n° 189 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude et tous documents relatifs à ce dossier.

Le secrétaire de séance,
Gérard BARDOUX

Le Maire,
Alain PATTINGRE